



Mercredi 11 juin 2025
n°834

Rédacteurs :

CAVE DE TAIN L'HERMITAGE

Nicolas RAVEL
06-25-05-43-65
service.viticole@cavedtain.com

CAVE COOPERATIVE DE ST DESIRAT

Michael SEGUIER
m.seguier@cave-saint-desirat.fr
06-43-15-30-03

CH. AGRICULTURE ARDECHE

Amandine FAURIAT
06-07-60-48-03
amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr

CH. AGRICULTURE DRÔME

Sébastien.LARNAUD
06-27-79-28-79
Sebastien.larnaud@drome.chambagri.fr

Avec la participation :

Asso. Syrah Recherche et Développement

Cave coopérative de Tain l'Hermitage

Synd. AOC Cornas

Synd. AOC Crozes-Hermitage

Synd. AOC St Joseph

Synd. AOC St Péray

EN BREF :

Oïdium :

Progression sur parcelles sensibles.
Protection rigoureuse à maintenir jusqu'à fermeture.

Mildiou :

Quelques sorties de taches majoritairement sur cépages blancs la semaine dernière.
Protection à maintenir avant une pluie.

Black rot :

Stabilisation ces derniers jours.

Stades phénologiques	3
Données climatiques	3
Point sanitaire	5
Actualités	9



Les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"

"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin"



OPE COS ENR 43 - 12.06.18

Stades phénologiques

Rive Gauche		Rive Droite	
Syrah		Syrah	
Peyrins	25	Limony	27
Clérieux	27	Serrières	27
Gervans		Saint Désirat (Rochevine)	29
Mercurol (Balayers)	27	Talencieux (Chauveyron)	25
Tain (Greffieux)	29	Ardoix (Crizinas)	28
Mercurol (Les Pends)	27	Sarras (Bonarieux)	28
Mercurol (Négociale)	27	Ozon (Les Bleds)	26
Mercurol (Châssis Sud)	30	glun	31
Pont d'Isère (Chênes Verts)	29	Saint Jean	30
Beaumont Monteux (Colombier)		Mauves	31
Beaumont Monteux (Champlong)		Chateaubourg	30
Pont d'Isère (Pautus)	27	Cornas	30
Clérieux	27	Sarras	27
Gervans		Saint Péray	27
Mercurol (Les Pends)	27	Guilherand	27
Tain (Maison Blanche)		Viognier Limony	27



23 : Mi floraison

25 : fin floraison

27 : nouaison

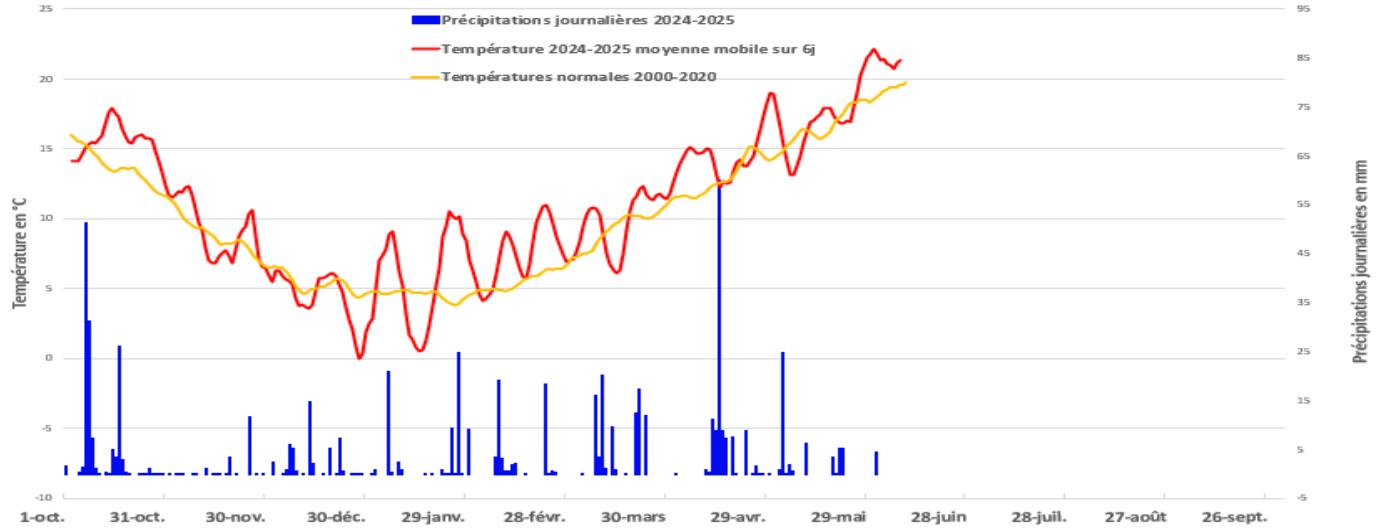
29 : baies taille plomb

31 : baies taille pois

Données climatiques

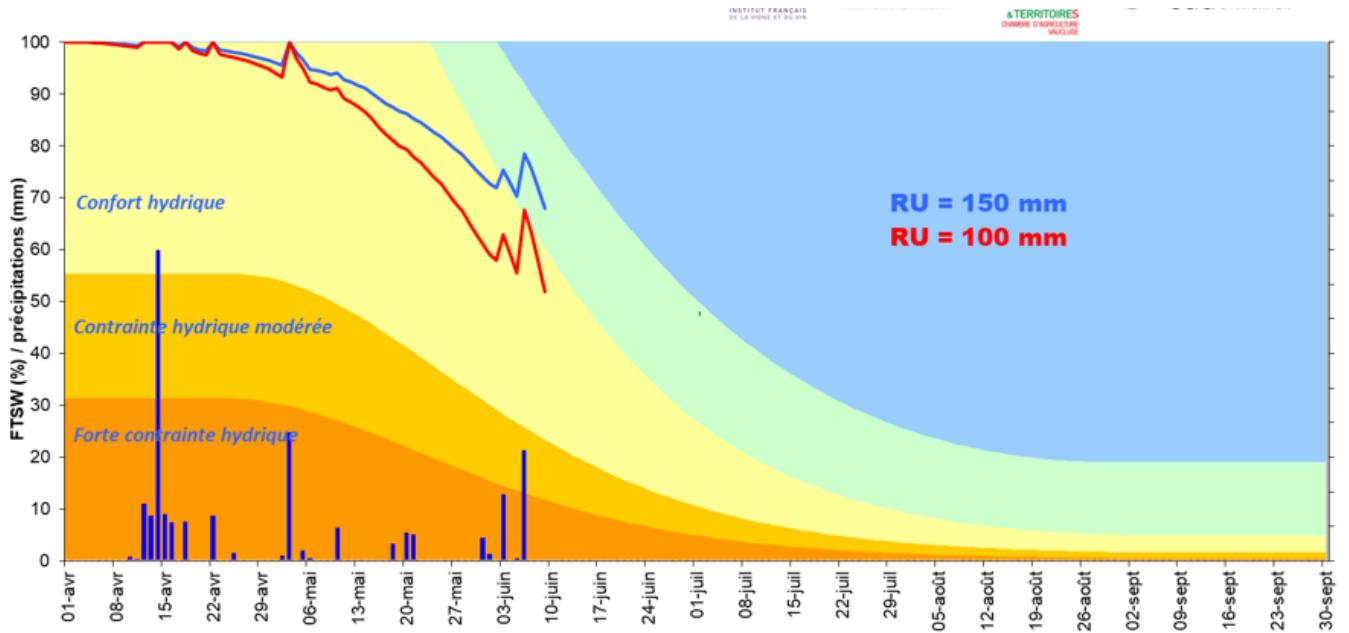
Date	ST-DESIRAT 280m			MERCUROL 153m			GERVANS 130m		
Paramètre	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max
Unité	mm	°C	°C	mm	°C	°C	mm	°C	°C
04/06/2025	37.4	14.7	20.3	12,9	16,3	25,9	17.4	15.8	23
05/06/2025	0	13.9	24	.0	14,8	25,0	0	15.1	25.3
06/06/2025	2.9	15.9	27.4	0,6	17,0	29,5	0	16.9	29.3
07/06/2025	11.4	17.3	25.4	21,3	18,7	26,5	32.5	17.3	25.2
08/06/2025	0.2	13	23.5	.0	13,9	24,9	0	13.6	25.5
09/06/2025	0	12	23.7	0	11	25.5	0	11.9	25.9

L'ensemble des données météo présentées ci-après sont issues de la station météorologique de Mercurol.



Comparaison des températures 2025 aux températures normales 2000-2020

Les températures restent au-dessus des normales de saison avec des températures caniculaires attendues cette fin de semaine.



Bilans hydriques calculés à Mercurol sur deux types de sol RU : 150 et RU : 100

Les deux épisodes pluvieux de début juin confortent les courbes représentatives des deux types de sol en zone de confort hydrique.

Point sanitaire

Les préconisations contenues dans ce bulletin sont effectuées sur la base des informations issues du Bulletin de Santé du Végétal Rhône-Alpes viticulture, consultable sur le site de la DRAAF Rhône-Alpes : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture-Rhone-Alpes-2024>

si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade pour la situation décrite. Cependant des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement.

Les produits indiqués sur fond vert sont des produits autorisés en agriculture biologique

OIDIUM

Protection à maintenir rigoureusement

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p24

Une progression sur quelques parcelles sensibles, caractérisée par une augmentation des symptômes sur feuilles, a été repérée cette semaine par les techniciens sur les deux rives du secteur.

La protection doit être rigoureuse et sans faille jusqu'à la fermeture de la grappe.

Stratégie :

Cas d'une protection à base de soufre :

Les produits de contact sont à renouveler après tout lessivage en cas de pluies supérieures à 20 mm. Ainsi il convient de repasser assez rapidement si la protection de la semaine dernière a été lessivée par les pluies de samedi.

Surveillez la météo afin d'éviter toute application de soufre 48 h, avant des températures qui pourraient avoisiner les 35° vendredi et samedi, afin de pas amplifier les risques d'échaudage.

Un poudrage pourra également être envisagé avant la fermeture pour obtenir une efficacité maximale de cette opération grâce à une pénétration du soufre favorisée au cœur de la grappe à ce stade.

En protection conventionnelle :

Alterner impérativement les familles de produits pour limiter les problèmes de résistance.

Spécialités préconisées :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
IDM - Difenoconazole	Difcor 250 EC	0.12 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	Pénétrant 2 appli maxi/an à base d'IDM, non consécutives en alternant les substances actives, + 1 appli/an (si cible différente)
Métrafenone	Vivando, Cultigo	0,2 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	Pénétrant 2 appli maxi/an
Fluxapyroxad	Yaris	0.15 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	2 appli maxi/an H362 ¹
Fluopyram + Trifloxystrobine	Luna Extend / Sensation	0.2 L/ha (à 21 jours) 0.15 L/ha (à 14 jours)	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	Pénétrant 2 appli maxi/an DVP* ⁴ 5 m Dose conseillée = 0.15 L/ha H362 ¹
1. Soufre mouillable	2. Thiovit Jet Microbille	3. 12.5 kg/ha	4. 5 m	5. 0 m	Avec respect des contraintes horaires	6.  AB 8 appli. maxi/an 7. Fiche CEPP* ³ : n° 2021-008 8. Dose conseillée (en kg/ha) 9. : 8-10, kg



10. Viticulture biologique : Stratégie identique aux cas évoqués précédemment.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
Soufre mouillable	Microthiol Special Disperss / Visul WG	12.5 kg/ha	5 m	0 m	oui	 AB 8 appli. maxi/an Fiche CEPP* ³ : n° 2021-008 Dose conseillée = 8 kg/ha

**DSPPR : Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Riverains, réductible sous conditions de Charte Riverains, *³ CEPP : Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques

Quelques nouveaux symptômes de mildiou sont apparus sur feuilles et parfois sur rafles, essentiellement sur marsannes et roussannes la semaine dernière. On trouve également régulièrement quelques taches de mildiou actives ponctuellement et de façon clairsemée sur les syrahs.

Les fortes chaleurs annoncées cette fin de semaine ne seront pas favorables au développement du mildiou. Cependant des petites pluies possibles cette fin de semaine pourraient encore engendrer des repiquages en cas de protection défaillante, notamment sur les parcelles avec quelques symptômes sur feuilles.

Stratégie :

Il est encore nécessaire de maintenir une protection convenable à l'approche d'une pluie.

Privilégiez un cuivre sur les parcelles exemptes de symptômes.

- Spécialités préconisées :**

Attention ⚡ dernière année d'utilisation pour le Mildicut – 1 appli maxi/an.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en période de floraison de la vigne	Remarques (non exhaustives)
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Avec respect des contraintes horaires	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = - 1.5 à 2kg Kg/ha (300 g à 400 Cu métal)
Cyazofamide + disodium phosphonate	Mildicut / Kenkio / Systemild	4.5 Kg/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	1 appli maxi./an Fin utilisation : 28/02/26
Ametoctradine + Phosphonate de potassium	Enervin active + Epatan	1.5 L/ha + 2 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	Fiche CEPP* ³ 2020-007 1 appli maxi./an <u>Utilisation en amont de l'augmentation des symptômes</u> DVP* ⁴ 5 m
Zoxamide Mandipropamid	Ampexio / Revoluxio	0.5 Kg/ha	20 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	1 appli. maxi/an
Zoxamide + cuivre	Amaline flow / Ventaro / Electis bleu	2.8 L/ha	20 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	2 appli. maxi/an Spe 1 (= 4 kg/ha/an de cuivre métal maxi)
Oxathiapiproline + Phosphonate de potassium	Pack Zeus	0.2 L/ha + 3.33 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	2 appli. maxi/an CEPP* ³ 2020-007 DVP* ⁴ 5 m
Oxathiapiproline + hydroxyde de cuivre	Pack Dionysos	0.2 L/ha + 1.25 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	2 appli. maxi/an



Viticulture biologique : mettre en place la protection ou prévoir son renouvellement avant les prochaines pluies

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **		Remarques (non exhaustives)
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Avec respect des contraintes horaires	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1..5 à 2Kg/ha (300 g à 400 g de Cu métal)

Black rot

attention aux repiquages sur grappes

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.26

Si la situation se maintient avec peu d'évolution cette semaine de ce champignon, les grappes restent sensibles jusqu' à la véraison.

Stratégie :

Continuez à maintenir une protection spécifique sur parcelles à historique ou avec symptômes.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR *	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarques (non exhaustives)
IDM - Difénoconazole	Score, Bogard	0.2 L/ha	5 m	10 m	Oui	2 appli maxi/an à base d'IDM, non consécutives en alternant les substances actives, + 1 appli/an (si cible différente)
Amidoxime + IDM	Rocca, Dynali	0.5 L/ha	5 m	10 m	Oui	
IDM ₁ - Mefentrifluconazole	Révyvit, Skyra	2 L/ha	5 m	10 m	Oui	1 appli maxi/an Dose conseillée = 2 L/ha
Fluopyram + Trifloxystrobine	Luna Extend / Sensation	0.2 L/ha (à 14 jours)	5 m	10 m	Oui	2 appli maxi/an Dose conseillée = 0.2 L/ha DVP* ⁴ 5 m H362 ¹



Viticulture biologique : la lutte mixte mildiou/oïdium (cuivre + soufre mouillable) assurera une protection partielle contre cette maladie avec une efficacité de 60 à 70%.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR *	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
----------------	------------------------	-----------------	-----	---------	--	----------

Soufre mouillable	Thiovit Jet Microbille	12.5 kg/ha	5 m	0 m	Oui	BCT AB 8 appli. maxi/an Fiche CEPP* ³ : n° <u>2021-008</u> Dose conseillée = 8 kg/ha à 12 kg suivant symptômes
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1.5 à 2.5Kg/ha (300 g à 500g Cu métal) Suivant symptomes

Tordeuses

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.28

Le second vol n'a pas encore démarré. Il est attendu pour le début de la semaine prochaine.

Rappel : Un traitement doit être positionné au début du second vol, pour les parcelles avec plus de 10 % de glomérules, observées lors de la première génération.

ACTUALITES

Transmettre son savoir-faire : et si vous embauchiez à moindre coût ?

Vous avez plus de 50 ans, de l'expérience à revendre... et l'envie de souffler un peu ?

Le dispositif « Transmettre mon savoir-faire agricole » (ou Dispositif 103) est fait pour vous !

Financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du FEADER 2023-2027, ce coup de pouce à l'embauche vous permet de salarier un porteur de projet tout en bénéficiant d'un soutien financier... et humain !

Plus d'infos, [ICI](#).

Aide communication Bio AURA

Des besoins en communication bio ? Une nouvelle aide régionale est disponible

La région AURA vient d'ouvrir une nouvelle aide accessible aux producteurs bio et/ou en conversion bio et dont le siège d'exploitation se situe en AURA.

Cette aide permet de financer des supports de communication grand public pour faire la promotion des produits régionaux bio
Les dépenses d'investissement immatériels de communication de type site internet ou matériels de vente (de la conception graphique à la réalisation)

Exemple de dépenses éligibles :

- Totems extérieurs, type drapeau ou oriflamme, ...
- Totems intérieurs : kakemonos, X-banner,L-Banners,
- Chevalet de rue ou stop trottoir
- Enseigne pour la boutique
- Banderole pour les marchés
- Panneaux de signalétique
- Posters pédagogiques, affiches

- Livrets pédagogiques
- Brochures de communication
- Ou tout autre équipement à visé pédagogique

Sous réserve d'une utilisation pérenne (supérieure à 1 an)

Dépenses inéligibles : cartes de visites, flyers, dépense de maintenance et de mise à jour des sites internet.

A noter : les personnes pouvant bénéficier d'une aide similaire avec un plan filière ne sont pas éligibles.

Pour en savoir plus : [site régional aide communication bio](#)

Rappel - Renouvellement des Certiphytos : prorogation d'un an de leur validité

- Cas des Certiphytos échus entre le 01/01/2024 et le 08/04/2024

En 2024, en l'absence de justificatif de réalisation d'un CSP ou de certification AB ou HVE lors du renouvellement de votre Certiphyto, la DRAAF a pu vous délivrer un certiphyto provisoire d'1 an sur le début 2024 en attendant l'évolution du cadre réglementaire CSP.

Si votre Certiphyto provisoire arrive à échéance **avant le 9 avril 2025**, le ministère de l'Agriculture a acté **une prorogation d'une année de façon automatique** à compter de la date d'échéance (sur la base du décret n° 2024-326 du 9 avril 2024).

Aucune nouvelle formation ou demande sur internet n'est à effectuer et aucun autre justificatif que votre Certiphyto provisoire d'1 an ne vous sera envoyé (ce-dernier faisant foi).

Une information en ce sens est mise en ligne sur le site internet de la DRAAF AuRA à la rubrique "CERTIPHYTO - article : "Actualité certiphyto DENSA d'un an - 19 février 2025"

- Cas des Certiphytos échus après le 09/04/2024

Le [décret n°2024-326](#) a prolongé automatiquement d'un an **tous** les Certiphytos DENSA échus entre le 9/04/2024 et le 01/05/2025. Il vient d'être complété par le [décret n° 2025-222](#) paru le 7 mars qui acte le prolongement d'un an de tous les Certiphyto DENSA échus entre le 02/05/2025 et le 01/05/2026. Les Certiphytos qui étaient déjà prolongés d'un an le sont normalement à nouveau, si leur 1^{ère} prolongation arrive à échéance dans cet intervalle. Autrement dit, en attendant un nouveau cadre réglementaire, la durée de validité des Certiphytos est prolongée d'un an, renouvelable.

A ce jour, nous manquons encore d'information de la part du Ministère. Nous vous tiendrons rapidement informés des nouvelles informations que nous aurions concernant les procédures ou les évolutions du cadre.



[Mes Parcelles Drôme](#)

Prochaine parution du Zoom Viti Côtes du Rhône

Le 17 juin 2025